

Avis adopté

Séance plénière du 25 avril 2023

Travail et santé-environnement : quels défis à relever face aux dérèglements climatiques ?

Déclaration du groupe Alternatives sociales et écologiques

Central, le travail est cette « activité organisée par laquelle les humains transforment le monde naturel et social et se transforment eux-mêmes ». Il est abordé ici sous le volet de la santé en traitant, non pas de ses incidences sur l'environnement, mais, à l'inverse, des effets du réchauffement climatique sur les travailleurs et travailleuses.

Ainsi constitue le cœur de l'avis la santé au travail, les moyens qui lui sont accordés, l'organisation du dialogue entre salarié-es et employeur-es pour faire face à ces enjeux climatiques et sociaux. S'il n'est pas exhaustif, sa lecture invite néanmoins à réfléchir aux éléments qui n'y sont pas intégrés et à ceux qui doivent être travaillés, ce qu'il exprime par ailleurs.

Notre groupe tient à souligner les éléments qui nous semblent importants, et qui fondent notre vote favorable.

Il propose tout d'abord de décloisonner les différentes branches de la santé pour intégrer la santé au travail à la santé globale, en considérant le travail comme un élément fondamental de l'histoire des corps, de leur usure. Corps et activités menées ne peuvent être déconnectés, au contraire.

L'avis fait également état des outils d'ores-et-déjà à notre disposition qu'il convient de consolider et améliorer. Il est cependant regrettable que ne soient pas mentionnés ceux qui font défaut dans les entreprises ou les administrations, comme les Comités d'Hygiène, de Sécurité et de Conditions de travail, remplacés par d'autres organes dont la pertinence n'est pas avérée.

Il propose d'augmenter les moyens pour les représentant-es du personnel sur cette question, et ce afin de privilégier le dialogue et de renforcer l'accompagnement des petites entreprises.

En préconisant une augmentation du droit et du temps à la formation, il offre la possibilité d'intégrer dans les réflexions économiques et sociales des entreprises, administrations et branches, l'obligation de prise en compte de l'environnement pour toutes les personnes qui participent à l'activité.

Notre groupe considère que cet avis, nécessaire et équilibré, constitue un premier pas vers d'autres travaux qui viendront approfondir la thématique de l'impact du dérèglement climatique sur la santé au travail, et sur le travail en général.